

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140703-2014_A142-DE
Date de télétransmission : 09/07/2014
Date de réception préfecture : 09/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 JUILLET 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A142

**OBJET : Ressources - Commande publique - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
– Compte-rendu annel d'activités 2013**

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie - AMAROCHE Annie – AMEN Mireille - AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe - AUGÉY Dominique – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BENKACI Moussa – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE AUBRESPY Hervé – FREGÉAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESSE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MÉI Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BACHI Abassia donne pouvoir à BOUDON Jacques – BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – BERNARD Christine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – DAGORNE Robert donne pouvoir à MANCEL Joël – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – MALLIE Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ROLANDO Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 3 JUILLET 2014

Rapporteur : Madame le Président
Co-rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

**Objet : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Compte Rendu
Annuel d'Activité 2013.
Information du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Il résulte de l'article L.1413-1 6^{ème} alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) modifié que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente chaque année au Conseil Communautaire un état des travaux réalisés par la Commission au cours de l'année précédente.

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L 1413-1 du C.G.C.T. précité, il vous est proposé de prendre connaissance des travaux de la C.C.S.P.L. de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au cours de l'année 2013.

En liminaire, il convient de préciser qu'en 2013, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix est cocontractante de cinq conventions de Délégation de Service Public.

Par ailleurs, elle exploite en régie le service public d'élimination des déchets ainsi que le service public d'assainissement non collectif.

Ainsi, en 2013, la C.C.S.P.L. s'est réunie à deux reprises :

REUNION DE LA C.C.S.P.L. EN DATE DU 20 JUIN 2013 :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a examiné les rapports afférents à la gestion des délégations de services publics et des services publics ci-dessous mentionnés pour l'année 2012 :

1. Rapport annuel relatif à la convention d'affermage pour l'animation et la gestion des aires d'accueil communautaires des gens du voyage ;
2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) ;
3. Rapport annuel relatif à la concession de travaux et services relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de la CPA ;
4. Rapport annuel relatif à la concession de travaux et service relative à la conception, construction, exploitation et maintenance d'une installation de valorisation électrique de biogaz de décharge ;
5. Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ;
6. Rapport annuel sur la concession du service d'exploitation du Grand Théâtre de Provence.

REUNION DE LA C.C.S.P.L. EN DATE DU 25 MAI 2013 :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a examiné au titre de l'année 2012 le rapport suivant :

1. Rapport annuel 2012 relatif à la Convention de délégation de service public avec contribution forfaitaire pour l'exploitation du réseau de transport public « Keolis ».

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1413-1 alinéa 6 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de ce rapport relatif aux travaux des deux réunions de la CCSPPL au cours de l'année 2013, conformément à l'article L.1413-1 alinéa 6 ;

OBJET : Ressources - Commande publique - - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
– Compte-rendu annuel d'activités 2013

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



08 JUIN 2014